

Que faire de son sapin après les fêtes ?



En cette fin d'année, le sapin de Noël est le roi de la fête, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Mais que faire de son arbre, une fois la saison festive passée ? Ci-dessous, toutes les informations :

Points de dépôt, du 2 au 21 janvier :

- Terrain de pétanque (Avenue du château)
- Rue Charles Trenet
- Théâtre de la Nacelle (rue de Montgardé)
- Avenue de la division Leclerc (avant le gymnase)

Rappel des modalités de collecte des sapins :

Seuls les sapins naturels, sans neige artificielle, pourront être collectés. Ils devront également être dépouillés de tout ornement : sac à sapin, décorations (boules, guirlandes...), emballages, pieds, bûches ou pots.

Les sapins seront alors pris en charge et acheminés vers les plateformes de compostage vers lesquelles transitent tous les déchets verts de la communauté urbaine. Ils seront transformés en engrais naturel.

En dehors de cette période, les sapins seront à déposer en déchèterie.

Liens utiles

[GPS&O](#)